

# POLEMIOQUES + RÉGIONS

P. 14 L'ENTRETIEN **En Belgique, le génocide juif fut une histoire allemande selon l'historienne Insa Meinen**



© PIERRE-YVES THIENPONT.

## Se moque-t-on de l'électeur en marchandant ?

"Le(s) présent(s) article(s) est (sont) reproduit(s) avec l'autorisation de l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse [info@copiepresse.be](mailto:info@copiepresse.be) "

**Dimanche soir, le bourgmestre de Molenbeek, Philippe Moureaux (PS), annonce une alliance avec Ecolo et le CDH, renvoyant le MR dans l'opposition. Mardi matin, l'échevine MR Françoise Schepmans affirme qu'elle a formé une coalition avec Ecolo et CDH. Exit Philippe Moureaux... Et la démocratie dans tout ça ?**



### Pascal Delwit

Professeur de science politique à l'Université libre de Bruxelles

« Des coalitions peuvent exclure le premier parti »



### Jean Faniel

Chercheur au Centre de recherche et d'information sociopolitiques (Crisp)

« Le système proportionnel belge est démocratique »

Des majorités communales qui se forment par réactions en cascade à des « mauvais coups » assés dans d'autres communes à certains partis politiques : se moque-t-on de l'électeur ? Ces pratiques concernent essentiellement la Région bruxelloise, un espace relativement intégré.

Il est anormal que, dans une élection communale, il y ait un lien entre la majorité d'une commune et celle d'une autre commune. Observons toutefois que cela se fait toujours sur la base des résultats électoraux... A partir de ces résultats, différentes coalitions sont possibles sauf, bien sûr, en cas de majorité absolue. Il faut bien rappeler que, dans une élection, l'attitude des électeurs - le poids qu'ils accordent aux différents partis - est déterminante.

Soulignons, par ailleurs, qu'en Belgique on vit avec un mode de scrutin proportionnel. Il n'y a pas, comme on l'observe en Grande-Bretagne ou en France, une prime manifeste au premier parti. Des coalitions peuvent exclure le premier parti. Des lors qu'on essaie d'avoir dans l'assemblée une proportion de conseillers liée au nombre de voix exprimées pour le parti, il est possible d'avoir des coalitions de différentes natures.

Il n'empêche, cela peut être déroutant pour une partie de l'électorat que certaines coalitions semblent se construire ou se défaire sur la base de ce qui se passe dans d'autres communes...

Tous les partis sont touchés par ces pratiques, même ceux qui se revendiquent ouvertement de l'éthique, comme Ecolo...

Je ne vois pas d'élément objectif qui m'inciterait à dire qu'il y a des partis plus vicieux ou plus vertueux que d'autres.

Le monde de la politique est un monde doté de relativement peu de sentiments. Ecolo, comme le CDH, le PS, le MR ou le FDF sont dans des logiques partielles de projets et partielles de calculs politiques. Ce n'est pas franchement une nouveauté. Partout, l'élection fait des méconnaissances...

A vous entendre, quatre petites listes coalisées contre une grande ont donc la même légitimité démocratique que cette dernière...

A Molenbeek, il y avait un siège d'écart entre les listes « Moureaux », première, et « Schepmans ». Il n'est pas illégitime que M<sup>me</sup> Schepmans fasse une majorité avec le CDH et Ecolo. Idem pour M. Moureaux. Le fait d'être premier est une information relative : si vous êtes premier avec 30 % des voix, cela veut dire que 7 électeurs sur 10 n'ont pas voté pour vous... Dans un système proportionnel, il arrive régulièrement que le premier ne soit pas partie prenante à la coalition.

Le système wallon, où le bourgmestre est celui qui recueille le plus de voix sur la liste arrivée première, vous paraît-il plus démocratique ?

Soyons prudents. En Wallonie, le bourgmestre est automatiquement la personnalité qui a le plus de voix de préférence sur la principale liste de la coalition. Si l'on avait appliqué le système wallon à la commune de Molenbeek, il n'aurait pas sauvé Philippe Moureaux. Ici, en l'espèce, en vertu du système wallon, le bourgmestre aurait été automatiquement Françoise Schepmans, la plus populaire de la principale liste de la coalition. Cela aurait été Philippe Moureaux si la coalition avait réuni le PS, le CDH et Ecolo. ■

Propos recueillis par MICHELLE LAMENSCH

Des marchandages en cascade pour la formation de majorités communales : se moque-t-on de l'électeur ?

Ceci pose la question de la démocratie. Tout le monde d'accord ou, à défaut, c'est la majorité qui l'emporte. Comment dégager une majorité ? En France, il y a le scrutin majoritaire. On peut objecter qu'il n'est pas très démocratique car, avec 35 % des voix, une liste pourra dominer parce qu'elle aura reçu 60 % des sièges, par exemple. Dans ce système, l'élection déforme en sièges le nombre de voix obtenues. Notre système est proportionnel. Au niveau communal, ce système renforce les grandes listes de manière à dégager une majorité. Avec 47, 46, voire 44 % des voix, une liste peut avoir la majorité absolue des sièges. Elle va donc gouverner. C'est le cas dans 195 des 262 communes wallonnes. Et la messe y est dite. Dans les autres communes, il faut des alliances. Dans un système majoritaire, il y a un deuxième tour d'élection, une semaine après le premier, et il peut y avoir des désistements. Chez nous, le deuxième tour... c'est le tour des négociations pour la formation d'une majorité. Qui a gagné les élections ?

La première liste ? Celle qui a connu la plus forte progression ? En 2009, aux régionales, Ecolo arrive 3<sup>e</sup> en Région wallonne. Il est le grand vainqueur, tous les autres s'effondrent. Et personne ne songe à leur disputer ce titre de vainqueur ! En 2012, exemple le plus frappant : qui est le 1<sup>er</sup> parti au fédéral, en Flandre et dans le pays ? La N-VA ! Et on lui reproche de vouloir parler au nom de la Flandre... Or il n'a pas la majorité absolue. Il peut être renvoyé dans l'opposition.

Pour en revenir aux règlements de comptes entre communes, reste la

question de l'éthique politique...

Distinguons discours et réalité. En 2006, le PS avait annoncé qu'il débarquait Ecolo des collèges de Bruxelles et de Molenbeek. En représailles à ce qu'Isabelle Durant avait infligé à Laurette Onkelinx, à Schaerbeek. Voilà pour le discours. Mais il y avait aussi l'arithmétique électorale... A Molenbeek, en 2006, la Liste du bourgmestre et Ecolo ensemble obtenaient la majorité absolue... d'un siège. Et c'est apparu trop court. L'opinion avait retenu la logique des représailles or il y avait quand même, d'abord, l'arithmétique électorale. Pour les électeurs, c'est rassurant... Ils ont pris sur les événements. Si Martine Payfa n'est plus bourgmestre de Watermael-Boitsfort, c'est parce qu'elle n'avait « que » 33 % des suffrages. 67 % des électeurs n'avaient pas voté pour sa liste.

Peut-on améliorer le système proportionnel ?

Si on met en concurrence le système municipal français, à deux tours, avec une semaine pour permettre les accords, et notre système proportionnel, on voit que le système belge est plus démocratique parce qu'il y a une meilleure représentation de l'ensemble des composantes politiques. Le PTB a obtenu des sièges. Dans d'autres systèmes électoraux, malgré leur réelle poussée électorale, ils n'auraient pas nécessairement eu de sièges... Par contre, l'avantage du système français est qu'on a une majorité nette qui se dégage de manière transparente puisque les partis ont une semaine pour se mettre d'accord et rendre des alliances publiques. ■

Propos recueillis par M. L.

► P. 2 à 7 LES RÉSULTATS... À J+3  
► P. 18 à 20 DANS VOTRE RÉGION